Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

SERVICES A LA POPULATION
ATELIER A SPECTACLE

Fixation des tarifs pour la saison 2026-2027 de l'Atelier à spectacle

Rapporteur : Damien STÉPHO

N°CC2026-038

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	75
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	82
Secrétaire de séance : **Sébastien LEROUX**	

L'an 2026, le 09 février à 19 heures 05, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 février 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; Mme Céline BESNARD (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026

; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s :
M. Robert VIGNIKIN (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ;M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX).

Pouvoir(s) :
M. Pascal ROSSION (DREUX) donne pouvoir à Madame Josette PHILIPPE (DREUX ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) donne pouvoir à Mme Sophie VILLEMIN (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) donne pouvoir à M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) donne pouvoir à Madame Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026

Il a été exposé,

L'Atelier à spectacle, labellisé « Scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) « *art en territoire* » de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, propose une programmation artistique et culturelle incluant des tarifs adaptés afin d'encourager la jeunesse, les familles, les publics empêchés (publics qui n'ont pas accès à l'offre culturelle pour des raisons financières ou sociales par exemple), les pratiques amateurs et les comités d'entreprises à fréquenter l'établissement régulièrement.
En complément de cette offre culturelle riche, l'Atelier à spectacle génère des recettes grâce à l'exploitation d'un service de bar, de petite restauration et d'un service de location de salles.

Les tarifs de la billetterie n'ont pas été augmentés l'an passé. Pour la saison 2026/2027, il est proposé une augmentation limitée de 0,30€ à 1€ par billet dans le cadre des différentes formules d'abonnement et de 2 € en billetterie individuelle (sauf billets solidaires et pass amateurs), l'objectif étant de favoriser les abonnements en vue de capter et fidéliser un large public. La grille en annexe présente l'ensemble des tarifs.

Les tarifs du bar ont quant à eux déjà été augmenté l'an passé. Dans un souci de cohérence, et dans l'attente d'un retour d'expérience suffisant de la nouvelle carte axée sur une montée en gamme proposant des produits locaux, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs du bar cette année.

Enfin, et concernant les tarifs des locations de salle, il apparait nécessaire de répercuter les coûts réels de mise à disposition en termes de ressources humaines et de fluides qui sont impactés par l'inflation sur les fluides et les salaires (intermittents, vacataires, permanents) sur les tarifs.
Compte tenu de l'importance de soutenir la pratique amateur qui fait partie intégrante des missions de service public de l'Atelier, il est proposé de préserver les tarifs de location des associations mais d'augmenter les tarifs de location pour les entreprises privées.

Ces tarifs, présentés en annexe du présent rapport, entreront en vigueur :
- au 1er juillet 2026 pour les abonnements, billets individuels et bar ;
- au 1er janvier 2027 pour les locations de salles.

Enfin, les conditions générales de mise à disposition et de location des salles de l'Atelier sont modifiées à la marge.

***VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-22, L1311-1 et suivants,*
***VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2125-1,*
***VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation portant approbation des conditions générales de mise à disposition et de location de salles de l'Atelier à spectacle en date du 12 mars 2025,*
***VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation portant approbation des tarifs de l'Atelier à spectacle,*
***VU** la grille tarifaire de l'Atelier à spectacle pour la saison 2026-2027,*
***VU** les conditions générales de mise à disposition et de location de salles de l'Atelier à spectacle.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs de l'Atelier à spectacle pour la saison 2026-2027 pour une entrée en vigueur à compter du 1 juillet 2026 pour les abonnements, billets individuels et bar et au 1er janvier 2027 pour les locations de salles ;
ARTICLE 2 : DIT que ces tarifs serviront de base aux valorisations des éventuelles mises à disposition accordées par le Président à titre gratuit dans le cadre de la réglementation sur les aides d'État ;
ARTICLE 3 : RAPPELE que le bureau communautaire est compétent pour l'octroi et la conclusion des actes de mise à disposition à titre payant dont la durée excède deux ans et que Monsieur le Président l'est pour l'octroi et la conclusion des actes de mises à disposition à titre payant dont la durée est inférieure à deux ans et quelle que soit la durée pour autoriser et conclure les actes de mises à disposition à titre gratuit dans les conditions fixées par la réglementation ;
ARTICLE 4 : APPROUVE les conditions générales de mises à disposition et de locations des salles de l'Atelier à spectacle telles que définies en annexe du présent rapport ;
ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 04 mars 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 04 mars 2026** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Sébastien LEROUX** **Secrétaire de séance**